



Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

N. PAGE Administrateur

PARFUMS PARFUMS

Il n'y a rien de si beau pour un présent de Noël ou du Jour de l'An qu'une belle bouteille de PARFUMS.

J'ai le plus beau lot qui n'ait pas encore été apporté à Hull.

R. A. HELMER Pharmacien

LA GOLDIE & McCULLOCH Co. Ld GALT ONT.

MANUFACTURIERS D COFFRES-FORTS A epreuve du FEU et des VOLEURS

Aussi les "Engins Wheelock", les "Scies à l'usage des Moulins et de tous les travaux en bois."

Machines, Chaudières pour Scieries. Poulies et toutes sortes de machines pour scieries.

F. W. BINDON, Agent général Office : 181 rue Sparks, Ottawa.

AVIS IMPORTANT

Ceux qui désirent se procurer des peintures garanties pures, pourront s'adresser à aucun des principaux marchands, tel que :

- F. BARRETTE, P. H. CHARRON, ANT. PARENT, O. CHANIER, B. CARRIERE, D. CHARRON, M. J. LAVERDURE, A. LABELLE, J. MARTEL, P. DAOSTE, F. LAROCHE, F. ROUDEAU, Wrightville.

Demandez la marie CARBE ROUGE.

WM. HOWE, BLOC HOWE OTTAWA.

Encouragez les Institutions Locales

Assurez votre vie dans 'LA CANADIENNE'

Compagnie d'Assurance sur la vie

La seule Compagnie purement provinciale.

Primes hebdomadaires depuis 3 centins en montant.

Enfants et adultes assurés. Ainsi que toute sorte de polices depuis \$1000 en montant.

AGENTS DEMANDÉS S'adresser au bureau de

C. V. GAUDET Assistant Surintendant.

Au second étage du Bureau d'Enregistrement, Hull P. Q.

Heures de bureau, — de 8 à 9 a. m., et de 5 à 6 p. m.

FORTIN ET GRAVELLE

MANUFACTURIERS DE

JHAUX Hull Qué

Cette chaux, au dire des entrepreneurs, est la meilleure qui soit fabriquée au Canada.

Les ordres par a malle et par téléphone sont exécutés promptement.

J. N. Fortin, J. E. Gravelle

LE 11 MAI.

Gare à la nuée de vampires

QUI GUETTENT LEUR PROIE : C'est-à-dire le trésor Provincial

Electeurs de la province de Québec, la journée du 11 mai sera une date mémorable, glorieuse ou malheureuse selon le vote donné par vous.

La question qui se posera devant vous est absolument la même que celle que vous avez si bien décidée le 8 mars 1892 en repoussant loin de vous Mercier et sa clique, et en choisissant pour vous gouverner la majorité qui a administré depuis si habilement vos affaires.

La clique rouge dirigée par M. Mercier de 1887 à 1891, se composait de vampires à forme humaine qui s'étaient acharnés pendant quatre ans, avec une avidité sans parallèle dans notre histoire, contre le trésor provincial.

En quatre ans, la dette provinciale fut, par ces vampires, augmentée de 13 millions de piastres et les dépenses annuelles s'accrurent de plus d'un million et demi.

En quatre ans, les déficits accumulés de cette clique d'affamés s'élevèrent à plus de trois millions.

Où allait tout l'argent du trésor provincial ?

Les commissions royales l'ont révélé au pays à la grande confusion des aventuriers qui faisaient alors bon banane aux dépens des pauvres contribuables.

Eh bien ! Electeurs de la province de Québec, vous êtes encore menacés de la même peste et par les mêmes vampires.

N'allez pas, le 11 mai, faire revenir cette ère des barrières de peage, des tourelles dorées, des paniers de champagne et de tout ce que vous savez, qui a fleuri à Québec de 1887 à 1891.

Énumérons les principaux scandales qui ont assombri cette époque de notre histoire et imposé à notre population une dette de treize millions de dollars.

Voici la liste à retenir :

Table listing various commissions and their amounts: Commission Lockwood \$ 5,000, Commission Whelan 1,500, Commission Whelan 5,000, Commission Whelan 10,000, Commission Whelan 25,000, Commission chemin de fer Témiscouata 25,000, Commission chemin de fer Baie des Chaleurs 10,000, Commission chemin de fer Baie des Chaleurs (Affaire Pacaud) 100,000, Commission Prescott et Vaudreuil 10,000, Commission Montréal et Sorel 75,000, Commission Grand Nord 36,000, Commission chemin de fer Lac St Jean 25,000, Commission Charlebois 60,000, Commission Palais de Justice de Montréal 75,000, Commission Breton 2,000, Commission sur les ponts en

Table listing commissions and amounts: fer 20,000, Commission à St Hyacinthe 500, Commission actes Baie des Chaleurs 2,000, Commission Bouville 10,000

Le scandale Lockwood. Le scandale Table Rock. Le scandale des Commissions. Le scandale du correcteur d'épreuves

Le scandale F. Langelier. Le scandale Pentland. Le scandale Kirwan. Le scandale des Horloges. Le scandale des Gazeliers. Le scandale Martin. Le scandale Deschamps. Le scandale Raynar. Le scandale Témiscouata. Le scandale Montréal et Sorel. Le scandale Whelan. Le scandale de la clôture. Le scandale de la fontaine. Le scandale de la bibliothèque Polet. Le scandale Gardes Forestiers. Le scandale Gungras Bresse. Le scandale Prud'homme. Le scandale Palais de Justice de Montréal. Le scandale Champagne. Le scandale Prévost. Le scandale Vaudreuil et Prescott. Les scandales Beausoleil. Les scandales Langelier. Les scandales du ronds municipal. Les scandales de ventes des limites à bois. Les scandales des ventes et louages des lacs et rivières. Le scandale Ecole Normale Jacques Cartier. Le scandale Vallière et l'École Normale Belmont. Le scandale Vallière et Palais de Justice de Montréal. (\$50 000) Le scandale des impressions de J. I. Tarte (\$3,000) Et ce n'est là qu'une partie des bootlegages de la clique rouge qui gouverna la province de 1887 à 1891.

Allez vous, électeurs de la province de Québec, faire revenir cette clique au pouvoir ?

Si vous le faisiez se serait votre déshonneur et votre malheur.

Mais non, vous ne ferez pas, et tous les renseignements qui nous arrivent nous donnent la certitude que vous êtes disposés à répéter, le 11 mai, ce que vous avez fait le 8 mars 1892.

Vous voterez en majorité contre la clique rouge, parce qu'elle est aujourd'hui ce qu'elle était, il y a cinq ans, lors de sa chute.

Oui, elle est bien la même, et elle se compose encore d'une nuée de vampires prêts à s'abattre sur le trésor provincial pour le remettre à sec comme elle le fit de 1887 à 1891.

Ce qui le prouve à l'évidence, c'est qu'elle a l'audace de défendre aujourd'hui le régime Mercier, de nier les extravagances de ce régime, de nier ses 3,000,000 de piastres de déficits, de nier le fait que ce régime avait augmenté de 13 millions la dette provinciale, et d'attribuer tous ces méfaits aux gouvernements conservateur, malgré l'évidence du contraire prouvée par les comptes publics.

La clique rouge est donc aujourd'hui ce qu'elle fut de 1887 à 1891.

Cinq années de carême et de méditations n'ont pu la faire entrer en elle-même, et la rendre honnête.

Encore une fois, électeurs, gare aux vampires rouges ; que ces vampires soient écrasés le 11 mai prochain pour ne plus se relever.

LES SÉNATEURS

Le tableau suivant indique le nom de nos sénateurs, leurs croyances politiques, la date de leur nomination et leur âge :

Table listing senators with their names, parties, and ages: D. Ressor Lib. 1867 74, G. W. Allan Con. 1867 75, J. F. Armand Con. 1867 77, R. B. Dickey Con. 1867 87, Wm Miller Con. 1867 63, D. Wark Lib. 1867 93, James Devar Lib. 1868 72, A. McFarlane Con. 1870 79, Frank Smith Con. 1871 75, J. Sutherland Ind. 1871 76, W. J. McDonald Con. 1871 65, M. H. Cochrane Con. 1872 74, A. Vidal Con. 1873 78, J. H. Bellefleur Con. 1873 77, R. W. Scott Lib. 1874 72, Jas. D. Sewin Lib. 1876 85, L. G. Power Lib. 1877 56, G. A. Pelletier Lib. 1877 60, J. R. Thibault Lib. 1878 60, C. E. B. de Boucherville Con. 1879 75, W. J. Almon Con. 1879 81, T. McKay Con. 1881 58, A. W. Ogilvy Con. 1881 68, D. McInnes Con. 1881 73, T. R. McInnes Ind. 1881 57, O. F. Donohue Lib. 1882 73, P. A. DeBlois Con. 1883 79, D. McMillan Con. 1884 62, G. C. McKindsey Con. 1884 68, Wm. McDonald Con. 1884 60, J. Bolduc Con. 1884 50, T. Robitaille Con. 1885 63, J. R. Gowan Con. 1885 82, M. Sullivan Con. 1885 59, F. Clemow Con. 1885 76, P. Poirier Con. 1885 45, S. Merner Con. 1887 74, E. C. Casgrain Con. 1887 72, L. McCallum Con. 1887 55, W. E. Sanford Con. 1887 59, J. J. Ross Con. 1887 64, W. D. Perley Con. 1888 59, Jas. Reid Con. 1888 58, E. J. Price Con. 1888 57, G. A. Drummond Con. 1888 68, S. Prowse Con. 1889 62, C. A. Boulton Con. 1889 56, J. A. Longhead Con. 1889 43, L. F. R. Masson Con. 1890 64, P. McLaren Con. 1890 77, H. Montplaisir Con. 1891 58, J. B. Snowball Ind. 1891 60

Table listing senators with their names, parties, and ages: A. A. McDonald Con. 1891 68, J. Dobson Con. 1892 73, A. C. P. Lindsay Con. 1892 57, T. A. Bernier Con. 1892 53, C. Primrose Con. 1892 67, Sir M. Bowell Con. 1892 74, J. N. Kirchoffer Con. 1892 49, D. Ferguson Con. 1893 58, J. G. Arsenault Con. 1895 69, G. T. Baird Con. 1895 50, J. Wool Con. 1895 45, Jas. O'Brien Con. 1896 61, J. O. Villeneuve Con. 1896 61, W. Owens Con. 1896 57, Sir W. H. Hingston Con. 1896 68, G. B. Baker Con. 1896 63, J. C. Aikens Con. 1896 74, M. Adams Con. 1896 52, D. McKeen Con. 1896 58, Sir John Carling Con. 1896 69, Thos. Temple Con. 1896 79, L. G. Forget Con. 1896 44, Sir O. Mowat Lib. 1896 77, A. A. Thibault Lib. 1896 37, David Mills Lib. 1896 61, Geo. A. Cox Lib. 1896 57, G. G. King Lib. 1896 61, John Lovitt Lib. 1896 65

V. E. GODBOUT

Tailleur Fashionable GRADUÉ DE LA... Herald of Fashion Co., New-York

Par sa persévérance dans le travail, ses aptitudes et son talent, M. V. E. Godbout après avoir suivi les cours de coupe de la Herald of Fashion Co. de New-York, a réussi à obtenir son diplôme.

Si vous désirez un Habit, Habille ment ou Pantalon irréprochables de coupe ou d'ajustement venez le voir à son établissement.

107 RUE CLARENCE

Nous garantissons la coupe sans essai.

TRENTE ANS ou La VIE d'un JOUEUR

A la demande générale du public d'Ottawa et de Hull, Ton répètera le magnifique drame ci haut mentionné à la salle du Grand Opera, Ottawa, mardi le 27 avril.

QUI A AUGMENTÉ LA DETTE PROVINCIALE ?

Etat Comparatif des Finances de la Province.

Table for Regime Mercier: Passif, 30 juin 1887 \$22,188,700.08, Passif, 17 décembre 1891 \$35,984,875.60, Augmentation \$13,796,175.52

Table for Regime Conservateur: Passif, 17 déc., 1861—Régime libéral \$35,984,875.60, Passif, 30 juin 1896—Rég. cons. \$33,524,136.00, Diminution \$ 2,460,739.00

Les chiffres qui précèdent ont plus d'éloquence que le plus beau et le plus habile des discours.

La première partie nous fait voir que le régime Mercier, pendant ses quatre années d'existence, augmenta la dette provinciale de \$13,796,175.52.

La deuxième partie indique que le régime conservateur, pendant les quatre années suivantes, a diminué la dette provinciale de \$2,460,739.

Ces chiffres sont officiels et incontestables.

Voilà un résultat général qui démontre bien la valeur respective des deux régimes.

Electeurs, choisissez entre ceux qui vous ont endettés de près de 14 millions de piastres, et ceux qui, au lieu d'augmenter la dette provinciale, l'ont diminuée de \$2,460,739.

BRYSON ... GRAHAM & CO



AVEC QUELQUES PIASTRES

Vous pourrez vous habiller tout aussi bien que le plus riche habillé faites aussi bonnes, autant à que n'importe quel habit sur commande et ce peu vous coûtera moins que le du prix

NOUVEAUX Habilleme Printemps—Bon habitier Tweed (Sack Coat)

NOUVEAUX Habilleme Printemps—Bel habitier serge croisée (Sack Coat)

NOUVEAUX Habilleme Printemps—En bleu marine (Sack coat)

NOUVEAUX Habilleme Printemps—En serge V. ne (Morning coat)

PANTALONS—Pour remplacer vos Habille presque usés, à si bas que vous serez forcé d'acheter.

Bryson, Graham & Sparks et O'Conner, 01

Graignes de jardin de Field Hower

DEMENAGEMENT

Mlle A. REMILLARD, modiste bien connue à Hull, désire annoncer à ses nombreuses pratiques et au public en général de Hull et des environs qu'elle a transporté son stock de modes pour chapeaux de dames et demoiselles du magasin de M. D. A. Décosse, au No 62, rue Principale, block Monk.

Le stock a été augmenté de garnitures, rubans, plumes, formes, aigrettes, etc., etc. Chapeaux garnis et non garnis. Une visite est sollicitée.

Mlle A. RÉMILLARD, MODISTE No 62 rue Principale, Block Monk

RICHELIEU HOTEL

M. I. R. Duracher, propriétaire de l'Hôtel Richelieu, Montréal, remercie le public voyageur du patronage qu'il lui a donné jusqu'à présent le cas échéant il continuera de "contracter comme par le passé" et si avec toutes ses améliorations modernes est accommoder 300 personnes à des prix très réduits. Les entrées de l'Hôtel Richelieu sont seulement sur la rue Saint-Vincent. L'entrée sur la place Jacques-Lartier ne communique plus avec l'Hôtel Richelieu depuis ans.

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Envoyez un timbre pour notre "Guide des Inventeurs." Nous obtenons plus de patentes pour les inventeurs que tous les autres ingénieurs ensemble, et nous faisons une spécialité des applications, que les autres agents n'ont pas réussi à obtenir. Par la suite, par la suite. MARION & MARION, EXPERTS, No. 125 rue St. Jacques, Montréal, Tel. 2306. Mentions de Journal.

PARLEMENT FEDERAL.

LE TARIF

Résolutions Proposées Par M. Fielding.

LA PROTECTION SOUS UN AUTRE NOM.

RÉSOLU: qu'il est désirable de reviser les parties de lois maintenant en force au sujet des droits de douanes, et qu'il est expédient de rappeler les lois ou parties de loi suivantes:

57, 58 Vict., chap. 33, intitulées: Lois pour amender les lois relatives aux droits de douanes.

58, 59 Vict., chap. 23 intitulées: Actes pour amender le tarif de 1894.

Et pour y pouvoir par les substituts qui suivent:

10. A moins que le contexte n'exige une interprétation différente (a) Les initiales "N. A. S." représentent et ont la signification des mots "non spécifiés ailleurs." (b), Les initiales "N. A. P." représentent et ont la signification des mots "non autrement pourvus." (c), L'expression "gallon" signifie gallon impérial. (d) L'expression "tonne" signifie 2000 lbs, avoir du poids. (e) L'expression "de preuve" ou "spiritueux de preuve" lorsqu'elle est appliquée aux vins ou aux spiritueux de quelque espèce que ce soit, signifie spiritueux d'une force égale à celle de l'alcool éthylique pur mélangé avec de l'eau distillée en proportions telles que le mélange résultant ait, à une température de 60 degrés Fahrenheit, un poids spécifique de 0,9198 comparativement à celui de l'eau distillée à la même température;

(f) L'expression "calibre" lorsqu'elle est appliquée aux feuilles ou plaques de métal ou aux fils de métal, signifie l'épaisseur ou la grosseur déterminée d'après le calibre étalon de Stubbs;

(g) L'expression "diamètre" lorsqu'elle est appliquée aux tubes ou tuyaux, signifie le diamètre intérieur réel;

(h) L'expression "feuille" lorsqu'elle est appliquée aux métaux, signifie une feuille ou plaque de pas plus de 3/16 de pouce d'épaisseur;

(i) L'expression "plaque" lorsqu'elle est appliquée aux métaux, signifie une plaque ou feuille de plus de 3/16 de pouce d'épaisseur;

20 Les expressions mentionnées à l'art. deux de l'acte des douanes, tel que modifié: 1888, auront, chaque fois qu'elle se rencontrent dans le présent acte, ou dans tout acte relatif aux douanes, à moins que le contexte ne s'y oppose, la signification qui leur est assignée respectivement par les dits articles deux; et le pouvoir conféré au gouverneur en conseil, par l'acte des douanes, de transférer des effets imposables sur la liste des effets qui peuvent être importés en franchise, n'est ni abrogé, ni amoindri par le présent acte.

30 Sauf les dispositions du présent acte et les prescriptions de l'acte des douanes, chap. 32 des statuts révisés, tel que modifié, il sera imposé, perçu et payé sur tous les effets énumérés ou mentionnés comme n'étant pas énumérés ou mentionnés comme n'étant pas énumérés à l'annexe A du présent acte les différents droits de douanes énumérés et spécifiés dans la dite annexe et portés en regard de chaque item respectivement, ou imposés sur ces effets seront importés au Canada, ou lorsqu'ils seront retirés de l'entrepôt pour la consommation.

40 Sauf les mêmes dispositions et les conditions convenues à l'annexe B du présent acte, tous les effets énumérés dans la dite annexe B pourront être importés au Canada ou sortis de l'entrepôt pour la consommation sans qu'il y ait à payer aucun droit de douane sur ces effets.

50 L'importation en Canada d'aucun des effets énumérés, décrits ou mentionnés à l'annexe C du présent acte est prohibée; et s'il en est importé, ils

deviendront par la même confisqués à la Couronne et seront détruits; et toute personne qui fera de ces importations sera passible d'une amende de \$200.

Que l'exportation du cerf, du dinde sauvage, de la perdrix, des poules de prairies, etc., est déclarée illégale, prohibée et passible d'une amende de \$200; les articles ainsi exportés pourront de plus être saisis par les officiers de douane.

Les règlements relatifs à la manière dont les melasses et les sirops seront éprouvés pour déterminer les droits payables seront établis par le Ministre des douanes, et les instruments à employer seront désignés par lui. Les décisions des officiers des douanes, seront finales, à moins qu'on en appelle au ministre des douanes sous moins de trente jours.

Dans les cas des vins, spiritueux, sujets aux droits, suivant leur force à l'épreuve; celle-ci sera établie par l'hydromètre de Sykes.

Les médecines, préparations de toilette ou tout autre article employé pour compléter une fabrication quelconque passeront les droits suivant la valeur réelle qu'ils ont dans le pays de production, mais les frais de fabrication au Canada pour compléter la fabrication du dit produit.

Les préparations médicinales, chimiques ou autres, importées avec le nom du manufacturier, porteront le véritable nom de ce fabricant et celui du lieu où elles sont fabriquées.

En ce qui concerne les articles importés pour des fins de fabrication qui sont admissibles en vertu du présent acte, à un taux de droits inférieur à celui qui autrement serait imposable, l'importateur devra signer un affidavit dans lequel il affirmera que les marchandises sont bien importées par lui pour des fins de fabrication.

AVANCES DE RÉCIPROCITÉ

Que, du moment que le tarif douanier d'aucun pays admet les produits du Canada dans des conditions aussi favorables au Canada que s'il existait un tarif de réciprocité, les articles en provenances de ces pays, lorsqu'ils seront importés en Canada, seront soumis à des droits réduits, tels que prévus par la cédule D.

Que toute question relative aux pays qui auraient droit aux bénéfices d'un traitement de réciprocité, devra être décidée par le ministre des douanes, sujet à l'approbation du Gouverneur Général en Conseil;

Que le Ministre des douanes pourra faire et passer tels règlements qui lui paraîtront convenables pour assurer l'exécution des deux sections précédentes.

CONTRE LES MONOPOLES

Que chaque fois qu'il sera prouvé à la satisfaction du Gouverneur Général en Conseil que, relativement à certains articles de commerce il existe quelque syndicat, combine, association, ou contrat de nature à contrôler les prix de ces articles, ou à favoriser les intérêts de certains manufacturiers ou marchands au détriment du consommateur, et que ces manœuvres se trouveraient facilitées par la nature des droits existants, lors, le dit Gouverneur en Conseil pourra faire inscrire les dits articles sur la liste de ceux qui sont admis en franchise ou bien en réduire les droits de façon à permettre dans l'intérêt du public une concurrence raisonnable sur ces articles.

Résolu, qu'il est utile d'annuler tous les ordres en conseil et tous les règlements contraires aux prévisions de la cédule présente.

MISE EN FORCE DU TARIF

Résolu, qu'il est utile que les prévisions suivantes et les changements ci-dessous indiqués soient mis en force à partir du 23 avril courant, sur toutes les marchandises entrées en Canada.

ABOLITION DE BONUS

10 Qu'il est utile de rappeler le chap. 9 du 57-58 Victoria qui se lit: Acte pourvoyant au paiement de bonus sur les fers et aciers manufacturés de minerais canadiens et tous règlements en découlant sanctionnés ou passés par le Gouverneur Général en Conseil.

CRÉATION DE BONI

20 Qu'il est utile de pourvoir à ce que le Gouverneur Général en Conseil puisse autoriser le paiement des bonis

suivants sur les lingots d'acier, fers puddlés en barres et gueuses de fonte fabriqués en Canada, c'est à dire:

Sur lingots d'acier, manufacturés d'ingrédients dans lesquels il n'entre pas en poids moins de 50 p. c. de fonte de fer de fabrication canadienne, un bonus de 3 dollars la tonne.

Sur fer puddlé en barre, manufacturé de fonte canadienne, un bonus de \$3 la tonne.

Sur fonte de fer, un bonus de \$3 la tonne pour celle qui est faite de minerai canadien et \$2 pour celle qui est faite de minerai étranger.

30 Il est inutile de pourvoir à ce que le Gouverneur en Conseil puisse passer tels règlements qu'il jugera nécessaires pour assurer l'intention des résolutions ci-dessus énoncées.

40 Il est utile de pourvoir à ce que les dits bonis soient applicables aux lingots d'acier, fers puddlés en barres ou gueuses de fontes fabriqués en Canada avant le 23e jour d'avril 1902.

50 Il est utile de pourvoir à ce que les bonis prévus soient applicables seulement aux fers, aciers et fontes destinés à être consommés en Canada et à ce que le Gouverneur Général en Conseil puisse en aucun temps, par proclamation imposer tels droits à l'exportation sur ces mêmes produits devant sortir du Canada.

Ces droits à l'exportation ne devront en aucun temps être supérieurs aux bonis payés suivant la nature des objets ou articles.

DROIT D'ACCISE SUR LES SPIRITUEUX

Qu'il est expédient d'amender la section 130 du chapitre 34 de l'acte 49 Victoria (l'acte du revenu de l'Intérieur) tel qu'amendé par la section 1 du chapitre 25 de l'acte 58-59 Victoria en rappelant cette section et y substituant ce qui suit: "Il sera imposé, levé et collecté sur tous les spiritueux distillés les droits d'accise suivants, lesquels seront payés au collecteur du revenu de l'Intérieur comme ci-dessus prévu, c'est à dire:

(a) Quand les matériaux employés dans la fabrication de ces spiritueux n'est pas moins de 90 p. c., de la pesanteur du grain brut sur chaque gallon et soumis à l'épreuve de l'hydromètre de Syke et cela en proportion de toute force plus ou moins grande que celle employée pour l'épreuve, et pour toute quantité moindre qu'un gallon, une piastre et quatre vingt-dix centes;

(b) Lorsqu'il sera fabriqué exclusivement de malt d'orge pris à la distillerie et sur lequel aucun droit de douane ou d'accise n'aura été payé, ou lorsqu'il sera fabriqué de grain brut ou non germé, employé en combinaison en proportion que le département du revenu de l'Intérieur a déterminé au sujet du malt d'orge pris à la distillerie, en entrepôt et sur lequel aucun droit de douane ou d'accise n'a été payé, sur chaque gallon soumis à l'épreuve de l'hydromètre de Syke, et aussi en proportion de sa force plus ou moins grande et pour toute quantité moindre qu'un gallon, une piastre et quatre vingt deux centes;

(c) Lorsqu'il sera fabriqué exclusivement avec de la melasse, sirop, ou autres matières saccharines, prises en entrepôt à la distillerie et sur lesquelles aucun droit de douane n'a été payé, sur chaque gallon soumis à l'épreuve de l'hydromètre de Syke, et dans la même proportion pour toute force plus ou moins grande, et pour toute quantité moindre qu'un gallon, une piastre et quatre vingt treize centes.

Aussi pour appeler, en autant qu'il sera nécessaire l'acte du revenu de l'Intérieur et les actes l'amendant qui fixent les droits d'accise, et pour pourvoir aux droits imposés sur l'acide acétique, il sera statué ce qui suit: Le vinaigre fabriqué en tout ou en partie avec des spiritueux en entrepôt, quatre centes par gallon.

L'acide acétique produit par la distillation du bois, quatre centes par gallons.

Il est pourvu que le Gouverneur Général en Conseil peut établir des règlements exemptant l'acide acétique du droit d'accise en tout ou en partie, lorsqu'il est employé dans les arts mécaniques.

Qu'il est expédient qu'un droit de licence de \$50 soit collecté dans le

course de l'année fiscale sur chaque fabricant d'acide acétique.

DROITS D'ACCISE SUR LES CIGARETTES ET CIGARES

Aussi pour amender le dit acte et les actes qui l'amendent de façon que les droits d'accise sur les cigarettes soit perçu comme suit:

Sur les cigarettes, qu'elles soient fabriquées de feuilles de tabac étranger ou indigène ne pesant pas plus de trois livres par mille, trois piastres par mille.

Sur les cigarettes, qu'elles soient fabriquées de tabac étranger ou indigène ne pesant pas plus de 3 livres par mille. Et qu'en outre du droit d'accise actuellement prélevé sur le tabac manufacturé, les cigares, et tel que déterminé par les présentes au sujet des cigarettes, seront prélevés et collectés les droits d'accise suivants, c'est à dire;

(a) Sur tout tabac en feuilles, étrangers et non affranchis sortant des entrepôts pour être manufacturés dans toute manufacture de cigares ou de tabac, quatorze cents par livre.

Qu'il est en outre expédient d'amender l'acte du revenu de l'Intérieur et les actes qui l'amendent de manière à donner au Gouverneur Général en Conseil le pouvoir de faire des règlements qu'il jugera à propos, pourvu que les droits imposés n'excèdent pas ceux qui existent actuellement.

Les droits d'accise fixés par les présentes deviendront en force le et après le 23e d'avril 1897.

10 Ale, bière, porter, en futs, 16c par gallon.

20 Ale, bière, porter, en bouteilles d'une pinte, 24c par gallon.

30 Cidre non clarifié ou épuré, 5c par gallon.

40 Cidre clarifié, 10c par gallon.

50 Jus de citron, jus de fruits alcoolisés, ne comptant pas plus de 25 p. c. de spiritueux, \$2.00 par gallon

60 Jus de citron et autres sirop, N. A. P., 20 p. c.

70 Liqueurs spiritueuses ou alcooliques distillées de quelque manière que ce soit contenant des spiritueux distillés d'une espèce quelconque, ces liqueurs seront calculées comme étant de 15 p. c. au-dessous de la force d'épreuve ainsi qu'il suit:

SPIRITUEUX

(a) Alcool éthylique, esprit de vin, genièvre de toute espèce, rhum, whiskey, alcool amylique, esprit de pomme de terre, alcool de bois, absinthe, eau de vie, cordiaux, liqueurs de toute espèce, N. S. A. etc., \$2.40 par gallon.

(b) Spiritueux et alcools de toutes sortes mélangés à ingrédients désignés sous le nom d'elixir, essence, extraits, etc., \$2.40 par gallon et 30 p.

ANIMAUX ET PRODUITS AGRICOLES

29. Oeufs, 3c par doz.

32. Lait concentré, 3 1/2c par lb.

46. Farine de blé d'inde, 25c par baril.

49. Riz, non nettoyé, non décortiqué 3c par lb.

53. Blé, 12c par minot.

54. Farine de blé et compris le droit sur le baril, 60c par minot.

56. Biscuits de toutes sortes, 27 1/2 p. c. ad valorem.

57. Macaroni et vermicelle 25 p. c.

58. Amidon, y compris la féculé, 1/2c. par lb.

59. Graines de jardins, de champs pour des fins agricoles ou autres, en grosse quantité, 10 p. c. En petits paquets, 25 p. c.

60. Moutarde moulu, 25 p. c.

61. Moutarde en tourteaux, 15 p. c.

62. Patates sucrées et ignames, 10c par minot.

63. Tomates fraîches, 10 p. c. et 20c par minot.

64. Tomates et autres légumes en boîtes, 1 1/2c par lb.

65. Conserves au vinaigre, catsups et sauces, 35 p. c.

66. Malt, 15c par minot.

67. Extrait de Malt, pour usage médical, 25 p. c.

68. Houblon, 6c par lb.

69. Levain comprimé, pas moins de 50 lbs. 3c par lb. moins de 50 lbs. 0c par lb.

70. Tablettes de levain, 6c par lb.

71. Arbres, pommiers, cerisiers, pêcheurs, poiriers, 3c chaque.

72. Vignes, groseillers, framboisiers, plantes fruitières, N. S. A., plantes d'armement, 20 p. c.

73. Mûrs, groseilles, framboises, fraises, cerises, 2c par lb.

74. Atacas, pommes et coings, 25 p. c.

75. Pruneaux, raisins secs, 1c par lb.

76. Pommes tapées, dattes, figues et autres fruits secs, 25 p. c.

77. Raisins en grappes, 2c par lb.

78. Oranges, citrons en boîtes de 2 1/2 pieds cubes ou plus, 25c par boîte; en demi boîte, 13 1/2c par boîte. Dans toute autre boîte, 10c par pied cube; en grenier, \$1.50 par mille; en barils, 55c par baril.

79. Pêches, 1c par lb.

81. Fruits conservés dans l'eau de vie \$2 par gallon.

82. Gingembre confit 30 p. c.

83. Gelée, marmelade, 3 1/2c par lb.

80. Fruits en boîte ou autre colis fermés, 2 1/2c par lb.

84. Miel en gâteau, 3c par lb

85. Thé et café vers, N.S.A. 10 p. c.

86. Café torréfié ou moulu, 2c par lb. et 10 p. c.

87. Café torréfié ou moulu ou toute imitation, 2c par lb

88. Extrait de café ou extrait pacifié de café de toute sorte, 9c par lb.

89. Chicorée vert tout naturel, 3c. par lb.

91. Cacao, chocolat et autres préparation, 20 p. c.

92. Pâte de chocolat et de cacao, 4c par lb.

93. Noix écallée, N.S.A. 5c par lb.

94. Amandes, noix, pecane, arachide, N.S.A., 3c par lb. toute noix N.A. P., 2c par lb.

95. Noix de coco N.S.A. \$1 p. c.

96. Noix de coco importée du pays de production directement 50 p. c.

97. Noix de coco desséchée, sucrée ou non, 5c par lb.

98. Epices, gingembre, N.S.A. 12 1/2 p. c. moulu, 25 p. c.

100. Sel N. A. S., en sac, baril ou autres enveloppes 7 1/2 par cent lbs.

N. de la R.—Afin de pouvoir donner le plus possible du nouveau tarif. l'espace nous manquant, nous ne donnons que les articles dont les droits se trouvent changés par le nouveau tarif.

104. Saumon frais, 1/2c par lb.

140. Acide sulfurique 25 p. c.

141. Acide phosphate, 25 p. c.

142. Ether sulfurique, 25 p. c.

143. Toute préparation médicinale chimique et pharmaceutique lorsqu'elle seront composés de plus d'une substance, médicaments brevetés, teintures, pilules, poudres, pastilles, sirops, cordiaux, amères, anodins, toniques, etc., 35 p. c. ad valorem et sur tous les autres 25 p. c.

145. Parfumerie, préparation de toilette, huiles à cheveux, eaux à cheveux, pommades, pâtes, etc., 20 p. c.

147. Cire paraffine, 30 p. c.

148. Antiseptique, laine de coton, jûte, appareils chirurgicaux, bandages, batteries électriques, 20 p. c.

149. Huile de foie de morue, 30 p. c.

151. Poudre d'opium, \$1.35 par lb.

152. Opium pour fumer \$5 par lb.

COULEURS ET VERNIS.

153. Blanc de plomb, orange, minéral, blanc de zinc 5 p. c.

156. Peintures et couleurs broyées dans l'alcool et tout vernis à l'alcool, \$1.12 1/2 par gallon.

LIVRES ET PAPIERS

121. Papier albumine, auquel on a fait subir une préparation chimique, 30 p. c.

122. Livres imprimés, publications périodiques, pamphlets, N. S.A. et qui ne sont pas de réimpression, ni des livres à copier, ni bibles, ni livres de prières, 20 p. c.

123. Pamphlets d'annonces, circulaires, listes de prix, calendriers, chronos, étampes de modes, tickets, etc., N. S. A. 35 p. c.

124. Billets de banque, obligations, lettres de change, chèques, billets à ordre, traites, etc. imprimés ou lithographiés, 35 p. c.

125. Musique en livres ou en feuilles 25 p. c.

126. Peintures, cuivrières, gravures, dessins, plans de construction, photographies, 20 p. c.

127. Journaux, éditions supplémentaires, partiellement imprimés, 20 p. c.

128. Papier à tentures non fini, 15 p. c.

129. Papier à tenture fini, 20 p. c.

130. Cartons de pâtes et non de paille, 10 p. c.

131. Carton de paille, en feuilles ou rouleaux, 25 p. c.

132. Sacs de papier, imprimés ou non, 25 p. c.

133. Cartes à jouer, 6c par paquets,

134. Papier à teature non compris bordure imprimée, 35 p. c.

135. Papier imprimé de toutes sortes, 25 pour cent.

136. Papier à bordure papeterie, boîte en papier, enveloppe, 35 p. c.

Il s'éteignait lentement

Le résultat d'une attaque de grippe et de pneumonie

Le cas étrange de M. James Owen, de Johnville.—Les médecins lui disent que ses poumons sont atteints et qu'il n'en reviedra pas—Maintenant en bonne santé.

De la Gazette de Sherbrooke.

Quand un homme est venu en face de ce que les autorités médicales déclarent être une mort certaine, et qu'il revient à la santé et acquiert de la force, il est naturellement reconnaissant envers le remède qui l'a guéri. Un tel homme est M. James Owen, un des cultivateurs les mieux connus des environs de Johnville, Qué. M. Owen raconte comme suit l'histoire de sa santé délabrée et du renouvellement de ses forces:—Le 17 décembre 1894 je tombai malade de la grippe. Une semaine plus tard, le mal s'était transformé en pneumonie du caractère le plus dangereux. Je ne quittai pas mon lit jusqu'au premier mars 1895, et j'étais si faible que je ne pouvais marcher seul. Tout l'hiver je fus entre la vie et la mort. L'été arriva et j'étais encore faible et sans forces; j'espérais que la chaleur me ferait gagner un peu de santé. Naturellement mes jambes avaient peine à me supporter et je ne pouvais faire un mille en buggy à cause des douleurs que ça me causait. Mes poumons me faisaient également souffrir et j'expectorais beaucoup de matière. Je consultai alors le meilleur médecin dans notre région. Il me déclara candidat que ma maladie défiait la science médicale.

Il me dit que mon poumon gauche était dans un état morbide et que mon poumon droit était aussi affecté. C'était



en juillet 1895. Pendant les trois mois qui suivirent, chaque jour semblait m'approcher de plus en plus de la fin. J'étais si oppressé quelque fois qu'il m'était impossible de faire quelques pas sans m'arrêter pour reprendre haleine. Au mois de novembre, je commençai à prendre des Pilules Roses du Dr Williams. Mon espoir était certainement fort limité et j'admettais que j'avais fort peu de confiance dans ce remède, mais je pris les pilules pour obliger un ami qui me les avait recommandées. Je crois que j'ai été surpris en constatant le bien qu'elles me faisaient, vu que je pensais que la médecine ne pouvait rien faire pour moi, mais elles me soulagèrent et je continuai à en prendre avec plaisir. Le résultat fut qu'elles firent de moi un homme en santé. Je n'avais plus de douleurs, ma respiration était régulière comme autrefois. Mon cas peut être résumé brièvement en quelques mots. Les Pilules Roses du Dr Williams m'ont donné un nouveau bail de vie et je suis heureux d'en faire part à tout le monde.

Les Pilules Roses du Dr Williams produisent un sang nouveau, renforcent les nerfs, et aussi, chassent la maladie du système. Dans des centaines de cas, elles ont guéri des malades abandonnés par les médecins, établissant la vérité de fait qu'elles sont une merveille parmi les triomphes de la science médicale moderne. Les Pilules Roses sont vendues seulement en boîtes portant la marque de commerce complète: "Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles." Protégez vous, vous mêmes contre ceux qui veulent vous en imposer, en refusant toutes pilules qui ne portent pas, autour de la boîte, la marque de commerce enregistrée.

M. Owen raconte comme suit l'histoire de sa santé délabrée et du renouvellement de ses forces:—Le 17 décembre 1894 je tombai malade de la grippe. Une semaine plus tard, le mal s'était transformé en pneumonie du caractère le plus dangereux. Je ne quittai pas mon lit jusqu'au premier mars 1895, et j'étais si faible que je ne pouvais marcher seul. Tout l'hiver je fus entre la vie et la mort. L'été arriva et j'étais encore faible et sans forces; j'espérais que la chaleur me ferait gagner un peu de santé. Naturellement mes jambes avaient peine à me supporter et je ne pouvais faire un mille en buggy à cause des douleurs que ça me causait. Mes poumons me faisaient également souffrir et j'expectorais beaucoup de matière. Je consultai alors le meilleur médecin dans notre région. Il me déclara candidat que ma maladie défiait la science médicale.

A. Couture

Horloger et Bijoutier
RUE PRINCIPALE,
HULL

Le seul endroit où l'on peut se procurer des bijouteries de toutes espèces à des prix qui défient toute compétition.

Venant d'arriver, un lot considérable de montres pour dames et messieurs et bijouteries les plus nouvelles.

REPARATIONS.....
Une spécialité, à court DELAI.....

Alphonse COUTURE
HORLOGER ET BIJOUTIER.

No. 96 Rue Principale, Hull

Quelques grosses Bouchées

De 1887 à 1892, les libéraux ont englouti douze millions d'emprunt ou de revenu nouveau. On répartit comme suit cette somme énorme :

Emprunt de 1887.....	\$3,500,000
Dépôts des compagnies.....	2,229,000
Corporations commerciales.....	950,000
Province d'Ontario.....	100,000
Ville de Montréal.....	125,000
Terres de la Couronne.....	800,000
Licences.....	300,000
Emprunt de 1891.....	4,000,000
	\$12,004,000

C'est à dire que sous le régime rouge il a été dépensé, sans qu'on en ait constaté l'utilité \$3,500,000 empruntés en 1887 ; \$2,229,000 de dépôts des compagnies de chemins de fer ; \$950,000 reçus des corporations commerciales depuis le jugement du conseil privé ; \$100,000 reçus de la province d'Ontario en 1887 ; \$125,000 reçus de la ville de Montréal aussi en 1887 ; \$800,000 additionnels reçus des terres de la couronne ; \$300,000 additionnels reçus des licences ; \$4,000,000 de l'emprunt contracté en France, en 1891.

Le bouquet de ces festins que les conservateurs ont reçu pour héritage, est une dette flottante d'environ \$10,000,000.

En voilà de grosses bouchées et ils ne sont pas encore rassasiés, ces libéraux ; ils voudraient de nouveau prendre les rênes du pouvoir.

Ce repos "forcé" de cinq ans de leur appareil digestif, paraît avoir aiguë leur appétit.

Ah ! s'ils pouvaient revenir au banquet, ils feraient, comme on dit : "honneur à la table." Ils se serviraient d'autres grosses bouchées.

Mgr. DEL VAL, A OTTAWA.

Mgr Del Val a reçu dans le cours de la journée de samedi, plusieurs visiteurs importants. Entre autres Mgr l'archevêque d'Ottawa et Mgr Lorrain vicaire apostolique de Pontiac.

Mgr Merry del Val a assisté, samedi après-midi, à l'assemblée tenue à l'école Normale et convoquée par le maire Bingham en faveur du projet de la fondation de l'ordre Victoria des Infirmières. Son Excellence occupait un fauteuil à gauche du Gouverneur-Général.

Mgr Merry del Val a dit, dimanche matin, la messe au couvent de la rue Gloucester et dans l'après-midi, accompagné de son secrétaire, il a fait une visite au St Sacrement à la basilique.

On le trouve partout.

Aucun remède ne possède l'efficacité du BAUME RHUMAL, pour la guérison prompte et radicale de la toux, quelle que soit la cause qui l'ait provoquée. En vente partout. 25c la bout.

LA CAMPAGNE ELECTORALE

M. le Dr Ouimet acclamé partout

Dimanche soir, il y a eu à la Pointe Gatineau, une assemblée politique à laquelle assistaient plus de 300 personnes.

Le candidat a été l'objet d'une ovation sans précédent dans les annales de la politique. Il a prononcé un discours qui a grandement intéressé les électeurs sur les questions politiques du jour. Il passa en revue l'administration Flynn, les progrès que la province a fait depuis que le pouvoir a été arraché des mains de la célèbre clique Mercier.

M. le notaire F. A. Labelle l'a suivi par un fort éloquent discours.

M. H. A. Goyette, avocat et le p'tit Tancrède à sa mère ont été entendus avec difficulté. Le p'tit bonhomme a promis qu'il ne voyagerait plus seul à l'avenir sans être accompagné d'une grande fiute.

Le candidat conservateur est certain d'une forte majorité à la Pointe.

Aujourd'hui, le Dr Ouimet se rencontrera à Buckingham avec M. Brodeur et Bourassa.

M. Bourassa a promis de raconter aux électeurs de cet endroit, l'histoire de son p'tit *Beuf Rouge*.

La Visite Pastorale

Itinéraire que suivra Mgr Duhamel

Sa Grandeur Mgr Duhamel a commencé par la basilique sa visite pastorale, dont voici l'itinéraire :

- Ste Brigitte d'Ottawa 16 mai
- Sacré Cœur d'Ottawa, 23 mai
- St Thomas d'Aquin de Billings Bridge, 24 25 mai
- St Laurent d'Eastman's Spring, 25 26 mai
- N. D. de Lourdes de Cyrulle, 26 27 mai
- N. D. de Lourdes, chemin de Montréal, 27 28 mai
- St Joseph d'Orléans, 28 29 30 mai
- St Hugues de Sarsfield, 30 31 mai et 1er juin
- St Viator de South Indian, 1 2 juin
- St Jacques d'Embu, 2 3 4 juin
- St Albert, 4 5 juin
- Ste Euphémie de South Casselman, 5 6 juin
- St Joseph de Lemieux 6 juin
- Sacré Cœur de The Brook, 7 8 9 j.
- St Patrice d'Ottawa, 13 juin
- St Jean Baptiste d'Ottawa 27 juin
- St Anne de Prescott, 29 30 juin
- St Eugène, 30 juin 1 2 juillet
- St Joachim de la chute à Blondeau, 2 3 juillet
- St Alphonse de L. de Hawkesbury, 3 4 5 juillet
- St Jean Baptiste de L'Original, 5 6 7 juillet
- St G. G. de N Vankleek Hill, 7 8 9 juillet
- St Bernard de Fourraier, 9, 10, 11 juillet
- St Isidore de Prescott, 11, 12, 13 juillet
- St Luc de Curran, 13, 14, 15.
- St Paul de Plantagenet, 15, 16, 17.
- St Victor d'Alfred, 17, 18, 19.
- St Thomas de Lefaire, 19, 20, 21.
- St Benoit Joseph de Wentover, 21, 22, 23.
- La Trinité de Rockland, 23, 24, 25.
- Ste Félicité de Clarence C., 25, 26, 27.
- St Patrice de Fallowfield, 9, 10, 11 août.
- St Isidore de Monarch, 11, 12.
- St Michel de West Hurley, 13, 14.
- St Marie d'Almonte, 14, 15.
- St Pierre de Pakenham, 16, 17, 18.
- St Michel de Fitzroy, 18, 19.
- St Claire de Goulbourne, 20, 21.
- St Jude de Richmond, 21, 22.
- Ste Brigitte de Manotick, 22, 23.
- St Jean l'E. de Dawson, 23, 24.
- Ste Catherine de Metcalf, 24, 25.
- La Visitation de Gloucester, 25, 26.
- St Anne d'Ottawa, 29.
- St Déclan, 30, 31.
- St François d'Assise de Hintonburg 5 septembre.
- Notre Dame du Bon Conseil, de Bays Water, 12.
- St Joseph d'Ottawa, 14.

30 Ans ou La Vie d'un Joueur

N'oubliez pas que c'est ce soir qu'a lieu la représentation de "Trente ans ou La Vie d'un Joueur" à l'Opéra. Billets en vente chez E. D. Morin, rue Principale ; chez M. Tremblay, 125 rue Rideau et plusieurs autres magasins de la basse ville, Ottawa. Admissin, 25, 35 et 50 cts. Un char ramènera les personnes à Hull, après la représentation.

UNE DEMANDE LEGITIME

Une Gare à Hull

Les compagnies de chemins de fer Ottawa et Gatineau et Pontiac-Pacifique Junction, par l'entremise de leur président M. H. J. Beemer, ont fait parvenir une lettre au greffier de la cité de Hull, qui est d'une grande importance. Ces compagnies désirent prolonger leur réseaux de chemin de fer dans Hull et demandent de vouloir bien considérer les avantages que la ville en retirerait.

M. Beemer a promis d'envoyer les plans montrant l'emplacement, les édifices et la route que suivrait le chemin de fer. Le conseil semble être en faveur d'accorder cette demande pourvu que les compagnies employent des citoyens de Hull.

M. Beemer est arrivé à Ottawa, hier soir et aura aujourd'hui à Hull, une entrevue avec messieurs les échevins.

Si le conseil de ville accorde la pétition, il assurera à Hull les bénéfices d'une gare commune et des usines, avantages qui, autrement, reviendraient à Ottawa. Ces améliorations amèneraient à Hull les produits de la fertile région du Nord. La gare et les usines seront pour les usages et besoins communs des compagnies. La longueur totale des lignes des compagnies dans Hull, tel que projeté sera de cent quarante milles pour le présent et probablement davantage avant longtemps.

Le conseil aura les plans sous peu et il est fort probable que les échevins de la ville de Hull comprenant les bénéfices que retirerait Hull de ces améliorations considéreront sérieusement les offres et demandes des compagnies et agiront dans les meilleurs intérêts de la ville.

SIROP VEGETAL et PILULES de VIEL

Voici le temps de vous purg—de prendre une préparation agissant sur le foie—Le SIROP VEGETAL et les PILULES de VIEL sont les seules préparations que vous devez prendre pour le foie et ses rognons. Elle purifie le sang, tonifie l'estomac, fait disparaître toute trace de dyspepsie et constipation.

Demandez les à votre marchand ou pharmacien.

PERSONNELS

—M. le notaire Desjardins, est de retour de Montréal.

—M. N. Pagé est de retour de Montréal.

—M. le Dr J. Beaudin, est de retour de Montréal.

—M. H. J. Beemer, était à Hull, aujourd'hui.

—M. J. Champagne, frère du député du comté, est à Hull.

—M. D. Richer, est de retour de St Vincent de Paul. Il a assisté aux funérailles de sa nièce, Dame Papineau, l'épouse du secrétaire trésorier de la municipalité.

Institut Canadien Français

Jeudi prochain aura lieu à l'Institut canadien-français, rue Sussex, Ottawa, une séance très intéressante du cercle de familles, cours 1897.

Que l'on s'y rende en foule.

—Les funérailles du révd. frère Hermite, du Scholastic des Oblats ont eu lieu samedi matin à Ottawa, et ont été suivies par les étudiants du juniorat, les prêtres de l'Université, les pères Dominicains et Capucins. L'inhumation a eu lieu au cimetière des Scholastic.

—Dimanche prochain aura lieu à neuf heures et demie, avec grande pompe la bénédiction du nouvel autel à l'église St Joseph d'Ottawa. Sa Grandeur Mgr Duhamel célébrera une messe pontificale. Le soir il y aura bénédiction solennelle présidée par Mgr Merry del Val.

Service Anniversaire

—Le service anniversaire de Mde Joseph Bourque sera chanté demain, le 28 courant à 7 hrs. a. m., à l'église paroissiale. Parents et amis sont priés d'y assister.

J. M. LAVOIE

... IMPORTATEUR ET ...
MARCHAND en gros et en détail
DE.....
Pipes, Cigares et Tabacs
— DE TOUTES SORTES
Articles de fantaisies pour les fumeurs
Coin des rues Rideau et Sussex
OTTAWA, ONT.—

GRANDE Ouverture des Modes

Nous Exposons durant cette Semaine

LUNDI 26 AVRIL ET LES JOURS SUIVANTS

LES

Patrons les plus nouveaux de Bonnets et Chapeaux et les dernières nouveautés en fait de Modes

IMPORTE SPECIALEMENT pour cette Occasion

Notre Modiste Mlle BRANCHAUD invite très respectueusement ses nombreuses pratiques de Hull et d'Ottawa à venir se choisir un chapeau nouveau au

GRAND SYNDICAT ST-JOSEPH M. LA VIGNE & CIE.

Nos. 70 et 72 Rue Inkerman, Hull. (En face du marché)

NOTES DE HULL

—La grande célébration religieuse des Forestiers Catholiques aura lieu à Montréal le dimanche 13 juin.

—M. Genest a été nommé pour surveiller les travaux de la compagnie électrique dans la rue Boul.

—Cinq jeunes gens de Buckingham ont été condamnés pour vol par le recorder Chagnagne, jeudi dernier.

—Le conseil de comté de Labelle se réunira demain à Buckingham, pour l'élection du préfet et du secrétaire trésorier.

—M. R. A. Helmer, pharmacien, de cette ville, fera partie du contingent de soldats canadiens, qui ira en Angleterre à l'occasion des fêtes jubilaires.

—Les travaux de l'extension de la ligne du chemin de fer électrique sur la rue Boul sont commencés hier matin et grand nombre de personnes y sont employées.

—Le conseil a refusé d'accorder des permis de vente des liqueurs à Mme Malvina Coallier, Alp. Sanche, Olivier Leduc et Onésime Laberge.

—Le Dr Beaudin ouvrira dans quelques jours sur la rue Principale dans le bloc Graham, une pharmacie. Lors de son voyage à Montréal, il s'est assuré les services d'un pharmacien diplômé.

—Une assemblée du bureau de direction de l'Union St Joseph a eu lieu, dimanche après midi. Entre autres choses, il y a été question de la célébration de la fête patronale de la société, laquelle aura lieu le 9 mai, fête du patronage de St. Joseph.

—Grand nombre de sports d'Ottawa et de Hull ont assisté vendredi soir à un tournoi de boxe auquel prenaient part deux forts pugilistes bien connus. La rencontre a eu lieu à East Templeton dans une arène de vingt quatre pieds carrés.

—Voici les noms de ceux qui ont obtenu leur licence :

Quartier No. 1—Wilfrid Gratton.
Quartier No 2—D Iamothe, John McPyke, Ferdinand Barrette, P. H. Durocher, Quartier No 3—Ad Latour, Dame veuve Chevrier, Jos Gravelle, J. Durocher, D. Corbeil, F. Bernier, C. R. Wright, Quartier No 3a—Delphis Charron, Quartier No 4—François Blais, Noé Landry, Boyd et Co, C. Rouleau, Dame C. Blais, M. J. Laverdure, N. Tellier, Quartier No 5—Dame V. Geo. Moreau, Jos. Labrèche, O. Chénier.

Le conseil a aussi accordé des permis pour vendre de la bière aux personnes suivantes : Art Anderson, H. F. Braiding, John Labatt et S. H. Christie.

CHEMIN DE FER OTTAWA & GATINEAU

A partir du 5 Octobre 1896, les trains circuleront comme suit :

No 1 Ex—Dr Hull à 5.44 p.m.
Arr Gracefield à 8.40 p.m.
No 2 Ex—Dr Gracefield à 5.50 a.m.
Arr Hull à 8.55 a.m.

Billets en vent chez J. N. Fortin, rue Main et à la gare du Pacifique Canadien.

P. W. RESSEMAN
Surintendant Général

Dans l'affaire de

PATRICK McMAHON

du village de Chapeau, (Insolvable)

DES Soumissions Cachetées marquées « Soumissions Re P. McMahon » seront reçues par le soussigné au bureau de A. P. MUTCHMOR, 162 rue Sparks, Ottawa, jusqu'à jeudi midi, 29 avril 1897, pour l'achat de l'actif du failli, consistant dans les effets suivants :

- 1o Effets de commerce en marchandises sèches, épicerie, ferronneries, médecines patentées, poteries, etc..... \$ 831,90
- 2o Livre de dettes et billets recevables..... 1059 58
- 3o Les titres et intérêts du failli dans les dits meubles suivants savoir :

1 lot de village dans le village de Chapeau, avec un magasin dessus érigé et 1 lot de village dans le village de Chichester avec une maison dessus érigée. L'acheteur, en outre du prix d'achat, sera responsable du paiement de toute réclamation hypothécaire ou autre droit réel qui affecteront ces propriétés.

Les soumissions devront être à tant dans la piastre sur le montant selon l'inventaire fait et la liste des dettes et pour le tout EN BLOC ou séparément pour chaque lot. On ne s'engage pas à accepter la plus haute ou toute autre soumission. Termes : comptant sur livraison. Un dépôt de 10 pour 100 devra accompagner telle soumission, laquelle somme sera forfaite au profit de la succession du failli si le soumissionnaire accepté fait défaut de compléter son achat.

Un inventaire et liste des dettes et autres conditions pourront être vues au bureau du soussigné, 181 rue St Jacques, Montréal, ou au bureau de A. P. Mutchmore, 162, rue Spark, Ottawa

JOHN HYDE, Curateur

Montréal, 19 avril 1897.

'LE SPECTATEUR'

Journal bi hebdomadaire
Publié par la Société de Publications Conservatrice de Montréal.

ABONNEMENT
Ottawa : Un an..... \$2 00
Six mois..... 1 00
Montréal : Un an..... 2 00
Six mois..... 1 00
ANNONCES—Mesure Nompereil
Première insertion..... 10c la ligne
insertions subséquentes..... 5c la ligne
Une fois la semaine..... 5c la ligne

N. PAGÉ,

Administrateur.

BUREAUX et ATELIERS,
No 154 RUE PRINCIPALE,
HULL QUE.

URGEL ARCHAMBAULT

MÉDECIN-CHIRURGIEN
Gradué "Cum Laude" de l'Université Laval de Québec. Coin des rues Breyer et Wright, Hull. Ancienne résidence du Dr L. G. Routhier.

LE VENTILATEUR EOLIEN



L'appareil le plus efficace pour la ventilation parfaite des....

Édifices Publics, Manu-factures, Églises, Maisons d'Éducation

Residence Bureaux Cabinets d'Aisance, Etc., Etc.

FAITS EN PLUSIEURS GRANDES

LESSARD & HARRIS

PROPRIÉTAIRES et MANUFACTURIERS
Entrepreneurs Plombiers — Couvres et poseurs d'appareils de chauffage

421 1/2 RUE CRAIG, Montréal

Que. que endroits ou le ventilateur Eolien est en usage :

- SANQUE LU PEUFU..... 1 de 4 p
- BEURE DE LA PROVIDENCE..... 15 de 21 p
- COLLEGE DE PHILOSCOPHE..... 3 de 22 p
- S. URS DE LA MISERICORDIE..... 1 de 12 p
- R. D. Monk..... 1 de 20 p
- ROND A PATINER Valley: cid 3 assortis
- C. C. VIAU..... 9 assortis
- RR I..... 1 de 6 p
- PRESBYTERE DE ST. L..... 1 de 4 p
- H. V. MEREDITH..... 1 de 12
- SOEURS DE GONG. N. D..... 10 assortis
- ECOLE ST. JOSEPH..... 1 de 20 p
- H. LAPORTE..... 1 de 6 p
- UNIVERSITE LAVAL..... 7 assortis
- SUCCESSION CHERRIER..... 4 assortis
- Salle d'exercice militai Mont 5 de 48 p

VENTE DE LIMITES À BOIS

MERCREDI LE 28 AVRIL 1897

PROVINCE DE QUÉBEC.
DÉPARTEMENT DES TERRES, FORÊTS ET PÊCHERIES.

SECTION DES BOIS ET FORÊTS.

Québec, 27 mars 1897.

AVIS est par le présent donné que, conformément aux sections 1334, 1335 et 1336 des statuts refondus de la province de Québec, les limites à bois ci après désignées, suivant l'étendue donnée, plus ou moins, et dans l'état où elles sont actuellement, seront offertes en vente à l'enchère, dans la salle de vente du Département des Terres, Forêts et Pêcheries, en cette ville, le MERCREDI 28 AVRIL prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant midi, à la mise à prix mentionnée ci après vis à vis chaque limite :

Limites.	Superficie milles carrés.	Mise à mille.	Prix par mille.
Rivière Ottawa, No. 583.	15	100	\$100
" 584.	32 1/2	100	100
" 595.	32	252	100
" 596.	19	100	100
" 607.	22	100	100
" 608.	26	100	100
" 609.	11	100	100
" 611.	17	100	100
" 612.	19	100	100
" 512.	50	25	25
" 513.	50	25	25
" 514.	50	25	25
" 515.	50	25	25
" 516.	50	25	25
" 517.	50	25	25
N. No. 12, 2e rang, bloc A.	25	50	50
N. No. 12, 3e rang, bloc A.	25	50	50
N. No. 12, 3e rang, bloc A.	25	50	50
Rivière Ottawa, No. 98.	50	50	50
" 99.	50	50	50
" 100.	50	50	50
" 101.	50	50	50
Rivière La Pêche, No. 524.	11 1/2	15	15
" 525.	10 1/2	15	15
N. No. 1, rang 4, bloc A.	25	40	40
S. No. 2.	25	45	45
S. No. 2.	25	45	45
S. No. 3.	25	20	20
S. No. 3.	25	20	20
S. No. 4.	25	15	15
S. No. 4.	25	15	15
S. No. 5.	25	45	45
S. No. 5.	25	45	45
S. No. 6.	25	20	20
S. No. 6.	25	20	20
S. No. 7.	25	15	15
S. No. 7.	25	15	15
S. No. 8.	25	15	15
S. No. 8.	25	15	15
S. No. 3, rang 5.	25	25	25
S. No. 3.	25	25	25
S. No. 4.	25	20	20
S. No. 4.	25	20	20
S. No. 5.	25	15	15
S. No. 5.	25	15	15
S. No. 6.	25	15	15
S. No. 6.	25	15	15
S. No. 2.	25	15	15
S. No. 2.	25	15	15
S. No. 3.	25	15	15
S. No. 3.	25	15	15
S. No. 4.	25	15	15
S. No. 4.	25	15	15
S. No. 5.	25	15	15
S. No. 5.	25	15	15
S. No. 6.	25	15	15
S. No. 6.	25	15	15
No. 17, rang 3, bloc A.	31 1/2	40	40
No. 18.	27	40	40
No. 19.	27	40	40
No. 20.	29 1/2	40	40
N. No. 17, rang 4.	25	40	40
S. No. 17.	25	40	40
S. No. 18.	25	40	40
S. No. 18.	25	40	40
S. No. 19.	25	40	40
S. No. 19.	25	40	40
S. No. 20.	25	40	40
S. No. 20.	25	40	40
S. No. 17, rang 5.	25	40	40
S. No. 17.	25	40	40
S. No. 18.	25	40	40
S. No. 18.	25	40	40
S. No. 19.	25	40	40
S. No. 19.	25	40	40
S. No. 20.	25	40	40
S. No. 20.	25	40	40
S. No. 17, rang 6.	25	40	40
S. No. 17.	25	40	40
S. No. 18.	25	40	40
S. No. 18.	25	40	40
S. No. 19.	25	40	40
S. No. 19.	25	40	40
S. No. 20.	25	40	40
S. No. 20.	25	40	40
S. No. 25.	25	40	40
Ottawa Supérieur.			
Rivière Rouge Sud L.	43	\$ 75	
Rivière du Lièvre, Ech. N.E., No. 7.	31 1/2	100	
do do No. 8.	27 1/2	100	

do do N.O., No. 3.	50	40	
do do No. 4.	50	40	
do do N.E., No. 3.	50	10	
do do N.E., No. 4.	50	10	
do do N.E., No. 5.	50	10	
do do N.E., No. 6.	46	10	
Lac Némiskachingue.	25	90	
Rivière Sud, M.	42	75	
SAINT MAURICE.			
Rivière St Maurice, 10 est.	50	\$ 40	
do Tronche, No. 1 ouest.	31	40	
do do No. 2 ouest.	50	50	
do do No. 2 est.	40	50	
Rivière Mattawin, No. 10.	48	75	
Arrière Rivière du Milieu, A.	28	75	
SAINT-FRANÇOIS			
Canton Chesham.	4 1/2	\$200	
MONTMAGNY			
Cantons Rolette et Roux, Rivière aux Originaux.	37	\$50	
Canton Lafontaine.	17 1/2	10	
Canton Roux, No. 2.	7 1/2	50	
GRANDVILLE			
Rivière Noire, No. 47.	33 1/5	\$30	
Canton Armand, No. 2.	13	50	
do No. 3.	31 1/2	40	
Canton Escourt, No. 3.	8 1/5	50	
Canton Parke, No. 3.	9	20	
VALLÉE DE LA MATAPÉDIA			
Canton Awantjish.	7	\$25	
RIMOUSKI-EST			
Canton Saint Denis.	14	\$30	
BONAVENTURE OUEST			
Rivière Escoumenac, No. 3.	16	\$35	
Rivière Big North, No. 1.	20	50	
Turner's Brook.	20	50	
Rivière Nouvelle, No. 2.	50	50	
GASPÉ-OUEST			
Canton Duchesnay-Ouest.	33	\$25	
SAINT-CHARLES			
Rivière Upika, No. 1.	43 1/2	\$ 7	
do No. 2.	41	5	
Rivières aux Ecorces, No. 1.	32 1/2		
do No. 2.	28 1/2		
do No. 3.	38 1/2		
do No. 4.	38 1/2		
LAC SAINT-JEAN CENTRE			
Canton Méry, No. 2.	7 1/2	\$ 9	
LAC SAINT-JEAN OUEST			
Canton Ross, No. 2.	4	\$20	
Rivière Péribonka, No. 125.	40	15	
do No. 127.	50	15	
LAC SAINT-JEAN NORD OUEST			
Rivière Mistassini.	6	12	
Rivière au Rat.	8	12	
Rivière Mistassini, No. 1.	6	12	
do No. 2.	35	9	
do No. 3.	13	9	
LAC SAINT-JEAN EST			
Ile Moncouche, No. 2.	39 1/2		
SAGUENAY			
Rivière Maloia, No. 1.	27	\$ 12	
Rivière St Jean, No. 1.	26	25	
do No. 2.	34	15	
Riv. Mistassini et Sheldrake, No. 1.	21	25	
Riv. St Nicholas et Sheldrake, No. 1.	26	25	
Riv. à la Chasse et Riv. aux Anglais, No. 1.	34	25	
Canton Arnaud.	30	100	
Rivière Escoumain, No. 1 ouest.	66	15	
do No. 2 do.	28	15	
do No. 3 do.	51 1/2	30	
do No. 4 do.	25	60	
do No. 1 est.	50	35	
do No. 2 est.	25	85	
Escoumain, No. 9.	55 1/2	55	
do No. 82.	4	25	
No. 80, Rivière Castor.	5	25	
Escoumain, No. 8.	4	25	
do No. 7.	3	25	
do B.	2	25	
do No. 2.	3 1/2	25	
do No. 1.	3 1/2	25	
Sault au Mouton, No. 1 est.	47	35	
Arrière Sault au Mouton, No. 1 est.	30	50	
Rivière Castor, No. 81.	5	25	
Sault au Mouton, No. 97.	3	25	
Canton Iberville.	24	25	
CONDITIONS DE LA VENTE			
Ces limites seront adjudgées au plus haut enchérisseur, sur le paiement du prix d'achat, en espèces ou par chèque accepté par une banque incorporée. A défaut de paiement elles seront immédiatement remises à l'enchère.			
La rente foncière annuelle de trois piastres par mille, ainsi que la taxe de feu, est aussi payable immédiatement.			
Les limites une fois adjudgées seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne maintenant en force ou qui pourront le devenir plus tard.			
Des plans, indiquant les limites ci dessus désignées, sont déposés au département des Terres, Forêts et Pêcheries, en cette ville, et au bureau des agents des terres et des bois pour les diverses agences où sont situées ces limites, et seront visibles jusqu'au jour de la vente.			
N. B.—Nul compte pour publication de cet avis ne sera reconnu si telle publication n'a pas été expressément autorisée par le département.			
G. A. NANTEL, Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries.			

VENTE DE POUVOIRS D'EAU

SECTION DES VENTES DE TERRES

Québec, 27 mars 1897.

Avis est par le présent donné que les pouvoirs d'eau ci après désignés seront offerts en vente à l'enchère, dans la salle de vente du Département des Terres, Forêts et Pêcheries, en cette ville, le MERCREDI, 28 AVRIL prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant midi, à la mise à prix mentionnée ci après :

Le "pouvoir d'eau" formé par cette partie de la rivière Ottawa, vis à vis le canton Onslow, au rapide des chutes appelées des Chats, avec les îles situées dans les limites de la province de Québec, à une distance de quatre milles de la gare de Quyon, du chemin de fer de la Jonction de Pontiac au Pacifique. Mise à prix : \$35,000.

Le pouvoir d'eau formé par la rivière Ottawa, situé vis à vis des lots Nos. 14, 15 et 16, du premier rang du canton de Litchfield, aux chutes du Grand Calumet, avec les îles adjacentes, le tout situé à une distance de trois milles et demi de la gare Clarke, du chemin de fer de la Jonction de Pontiac au Pacifique. Mise à prix : \$6,900.

Le tout tel que désigné sur les plans déposés pour l'information de ceux qui ont l'intention d'acheter dans le département des Terres, Forêts et Pêcheries, à Québec et au bureau des agents à Hull.

La mise à prix tel qu'indiquée ci dessus est basée sur une évaluation provenant d'un examen et d'une inspection spéciale.

CONDITIONS DE LA VENTE

Ces pouvoirs d'eau seront adjudgés au plus haut enchérisseur sur le paiement du prix d'achat en espèces ou par chèque accepté par une banque incorporée. A défaut de paiement, ils seront immédiatement remis à l'enchère.

N. B.—Nul compte pour publication de cet avis ne sera reconnu, si telle publication n'a pas expressément autorisée par le département.

G. A. NANTEL,
Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries.

Les marchés d'Ottawa et de Hull

Voici l'état des prix des marchés :

MARCHE DE DÉTAIL

FOIN	
Foin No 1 la tonne.	10 00 à 10 00
Foin No 2 la tonne.	9 00 à 9 50
Foin pressé la tonne.	10 00 à 10 00
Paille.	6 00 à 7 00
Sarrasin le minot.	0 40 à 0 45
Fèves la poche.	1 75 à 2 00
Mais.	0 00 à 0 65
Pommes, le gallon.	0 10 à 0 10
PEAUX	
Peaux vertes No 1.	6 00 à 7 00
" " No 2.	5 00 à 6 00
" " No 3.	0 00 à 3 00
Suif fondu la livre.	0 05 à 0 06
VIANDES	
Beuf par 100 livres.	3 50 à 4 00
Mouton.	0 06 à 0 08
Veau.	0 05 à 0 07
Porc par 100 livres.	5 00 à 5 25
Saindoux.	0 10 à 0 11

PRODUITS DU LA FERME

Les œufs sont peu chers, de 28 à 19 cents la doz. Du beurre en quantité, aussi à bon marché. Première qualité, 17 à 20c la livre.

LÉGUMES	
Betteraves la poche.	0 30 à 0 35
Carottes.	0 25 à 0 30
Panais.	0 25 à 0 30
Navets.	0 25 à 0 30
GRAINS ET FARINES	
Patente.	5 25 à 5 50
Américaine.	5 90 à 6 00
Straight roller.	4 85 à 5 00
Extra.	5 65 à 5 70
Superfine.	4 50 à 5 00
Fort de Boulangerie.	5 45 à 5 50
Américaine.	5 00 à 5 25
VOLAILLES ET GIBIERS	
Oies la pièce.	0 50 à 0 75
Poules le couple.	0 30 à 0 50
Canard.	0 60 à 0 80
Dindes.	1 50 à 2 50
Poulets.	0 30 à 0 50
Canards noir.	0 60 à 0 80
Bécassines la doz.	3 00 à 3 20
Plevriers la doz.	3 00 à 4 75
Poules de prairies.	0 00 à 0 00
Lièvres la paire.	0 00 à 0 00
Cuiflours la pièce.	0 05 à 0 10
Céleri la doz.	0 35 à 0 40
Concombre.	0 00 à 0 50
Laitue la doz.	0 40 à 0 40
Ail la tresse.	0 15 à 0 00
Cnoux la doz.	0 30 à 0 40
Oignons la poche.	0 00 à 0 50
" le gallon.	0 05 à 0 00

AVIS

La Compagnie Electric d'Ottawa

Agence pour Hull, No 101 rue Main
Résidence privée, Ottawa House, rue Church, Hull.

ETABLE A HULL depuis 1J ANS
SYSTÈME PERFECTIONNÉ.—Les commandes adressées au bureau de Hull ou au bureau principal à Ottawa recevront notre meilleure attention.

M. DE REPENTIGNY, A. A. DION,
Agent. Surt. Génér.
Ottawa, 25 Novembre 1896

URGEL ARCHAMBAULT
MÉDECIN-CHIRURGIEN
Gradué "Cum Laude" de l'Université Laval de Québec. Coin des rues Renswery et Wright, Hull. Ancienne résidence du Dr L. G. Routhier.

DEFENSE D'AVANCER

AVIS est par le présent donné que je ne serai pas responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou toute autre personne sans avoir un ordre signé de ma main. Avis à qui de droit.

ARSÈNE VIAU.
Hull 20 Avril 1897.

CARTES PROFESSIONNELLES.

B. MAJOR
AVOCAT
Banc Dorion, Rue Principale.

HENRY AYLEN
AVOCAT.
N. 2 rue Principale, Bloc C Hull

M. McDUGALL, C. R.
AVOCAT.
En face du Palais de Justice, 224 Rue Principale Hull.

GEO. C. WRIGHT,
AVOCAT.
Rue Principale, Hull, Telephone No. 1173 Argent à l'étranger.

A. GOYETTE,
AVOCAT.
No. 101 rue Principale Hull.

JOSEPH A. DEVLIN,
AVOCAT.
216 Rue Principale, Hull, Qué.

E. JUSSIER, B. A.
Avocat, Procureur Notaire etc.
Bureaux : 569 Rue Sussex, coin de la Rue Rideau, Ottawa.
Argent à l'étranger.

H. CHATELAIN,
AVOCAT.
569 Rue e Sussex, Ottawa.
Argent à l'étranger des conditions avantageuses.

T. DESJARDINS,
NOTAIRE
Secrétaire-Trésorier du Conseil du Comt
148 rue Principale, Hull

N. TETREAU,
NOTAIRE.
18 Rue Principale, Hull.

DR. G. NEIL, M.D.
129 Rue Principale Hull
Consultation à toutes heures

GEORGE COX